

CALENDRIER DES OPERATIONS DE PASSAGE, DE REDOUBLEMENT ET D'ACCELERATION DE PARCOURS (ANNEE SCOLAIRE 2020-2021)

Vendredi 9 avril 2021 au plus tard

Conseil des maîtres :

- ▶ **Proposition d'admission**, de redoublement ou d'accélération de parcours.
- ▶ **Notification des propositions** aux familles (annexe II). Celles-ci disposent de 15 jours pour faire connaître leur réponse. Passé ce délai, l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la proposition.

Lundi 26 avril 2021 au plus tard

- ▶ **Retour des réponses par les familles** sur les propositions d'admission ou de refus.

Vendredi 14 mai 2021 au plus tard

Conseil des maîtres :

- ▶ **Arrêt des décisions** d'admission, de redoublement ou d'accélération de parcours.
- ▶ **Notification des décisions aux familles** (annexe III). Si des familles souhaitent contester la décision, elles peuvent, dans un nouveau délai de 15 jours, formuler un recours motivé examiné par la commission départementale d'appel (annexe IV).

Lundi 31 mai 2021 au plus tard

- ▶ **Retour des recours par les familles** sur la notification des décisions de passage et de redoublement aux directeurs d'écoles.

Vendredi 4 juin 2021 au plus tard

- ▶ **Date limite pour adresser à l'IEN de circonscription les recours** formés contre les décisions du conseil des maîtres devant la commission départementale d'appel, étant précisé :
 - ces recours seront accompagnés des dossiers constitués de productions et d'évaluations des élèves concernés ;
 - les demandes reçues après cette date ne seront pas examinées.

Jedi 10 juin 2021

- ▶ **Réunion de la commission départementale d'appel** et retour des décisions définitives vers les écoles et les familles.